

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE PERNES-LES-FONTAINES**

SEANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

(Date de convocation : 24 novembre 2025)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	7
Absents excusés ayant donné procuration :	3
Absentes excusées non représentées :	2
Absents non excusés :	/
Votants :	10

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT, Michèle BAZ et Muriel VACHET.

Absentes excusées : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALIER.

Pouvoirs : Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Monsieur Régis D'OLEON (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Madame Nicole NEYRON (procuration à Monsieur Didier CARLE).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Christian GORLIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 21-25

Secours en argent
Bons de chauffage

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, rappelle que chaque année en période d'hiver des bons de chauffage (fuel, bois, charbon, pétrole) sont distribués à des personnes rencontrant de sérieuses difficultés financières.

Elle demande aux membres de Conseil d'Administration de se prononcer sur le montant maximum des bons de chauffage qui seront alloués durant la période hivernale 2025-2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 084-268400751-20251201-21_25-DE

VU l'exposé de sa vice-Présidente,

VU la situation nécessiteuse de certaines personnes en période hivernale,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame Nadège BOISSIN à délivrer pendant la période hivernale 2025-2026, après étude de leur situation, des bons de chauffage individuels d'une valeur maximale de trois cent cinquante euros (350,00 €) aux personnes rencontrant de sérieuses difficultés financières.

PRECISE que les sommes dues seront payées par mandat administratif aux fournisseurs.

DIT que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont prévus au budget article 6562, Aides.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

La vice-Présidente



Nadège BOISSIN

Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 01 décembre 2025

Publiée le : 01 décembre 2025